

« Les foulées de Condé »

REGLEMENT DE LA COURSE

Art.1 : La course

Les foulées de Condé est une course organisée par l'Association Sportive et Culturelle Ambroise Vollard, l'ASCAV. Cette course a pour but de mettre en avant les quartiers autour de l'école Ambroise Vollard, dont Condé Concession, de développer la conscience citoyenne des élèves, de proposer une activité sportive. Elle est autorisée aux enfants de 6 ans minimum. (à partir de 6 ans)

Art.2 : La remise des dossards

Elle aura lieu au sein de l'école Ambroise Vollard située au 152 chemin Concession Condé 97410 St Pierre le vendredi 13 décembre 2024 de 8h30 à 17h et samedi 14 décembre 2024 de 5h30 à 7H.

Art.3 : Limite des inscriptions et frais d'inscriptions

Le nombre de coureurs est limité à 300.

La date limite d'inscription est fixée le 11 décembre 2024.

Les coureurs doivent remplir leur profil sur topchrono.run et charger les pièces obligatoires :

- pour les licenciés : copie de la licence FFA à jour
- pour les non licenciés : le questionnaire santé PPS (à télécharger sur le site FFA : pps.athle.fr)

TOPCHRONO.run simplifie grandement le travail administratif des organisateurs de manifestations et/ou compétitions sportives en facilitant l'inscription des participants. Le tarif de chaque inscription est spécifique à chaque compétition/manifestation. Il comprend les frais d'inscription dû à l'organisateur ainsi que les frais de gestion du service automatisé. Les frais des inscriptions en ligne sont à la charge du coureur remplaçant, entre autres, tous les frais postaux.

Les inscriptions sont possibles auprès de l'école Ambroise Vollard uniquement par téléphone dans un 1^{er} temps au 0262385442 puis prise de rendez-vous pour finaliser l'inscription, mais également auprès de la maison de quartier de Condé au 0262918420.

Art.4 : Code de la route, respect des propriétés privées, et propreté

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation. En cas de flagrant délit de nuisance, la sanction encourue sera la disqualification. De manière plus générale l'ensemble du parcours doit rester propre.

Art.5 : Sécurité

Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de sécurité. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route ou d'intersection. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, accidents causés par le non- respect du code de la route, perte ou vol d'objets personnels.

Art.6 : Ravitaillement

Un poste de rafraîchissement au départ et à l'arrivée sur le parking de l'école Ambroise Vollard et un poste de ravitaillement type marathon est prévu au niveau de l'intersection chemin Ligne des Bambous et chemin Andinaïk et un dernier point au fond du chemin LASSEY.

Art.7 : Abandon

Les abandons doivent être communiqués immédiatement aux signaleurs les plus proches. Ces derniers appelleront les organisateurs qui invalideront les dossards.

En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

Rappel du numéro de téléphone : 0692 61 85 77 ou au 0692 006124

Art.8 : Sécurité et soins

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront emprunter le côté droit de la chaussée,

Droit à l'image : de par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

Art.9: Disqualification

Des pointeurs seront présents sur le parcours afin de noter les numéros des dossards et s'assurer que chaque compétiteur effectue l'ensemble du parcours comme indiqué sur les plans (12 km ou 5 km).

Les arrivées seront donc contrôlées grâce aux feuilles de pointage. En cas de tricherie, le compétiteur sera disqualifié.

Art.10 : Assurances

Responsabilité Civile :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de APAC Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'association souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Domage Matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc...

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage tardif, par décision médicale ou autre décision de l'organisation.

Art.10 : Assistante Médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente sur le site de l'école pendant toute la durée de l'épreuve.

Art.11 : Barrières horaires

Il est établi un temps limite de 2h pour la course du 12 km et du 5 km.

Art.12 : Récompenses

Tous les participants du 2kms marmailles seront récompensés par une médaille en franchissant la ligne d'arrivée ainsi que les coureurs du 12kms.

2KM : 1^{er} au scratch sauf pour le 5kms marche.

5KM marche/randonnée : cadeaux offerts par nos sponsors (*dans la limite des quantités disponibles*)

12KM course: 1^{ere} à 3^{eme} femme scratch / 1^{er} à 3^{eme} homme scratch

Art.13 : Annulation, remboursement

Aucun remboursement ne pourra être effectué pour annulation quel qu'en soit le motif après la clôture des inscriptions.

Le compétiteur en cas d'annulation de la course pour des raisons d'intempéries exceptionnelles, et/ou de force majeure, le montant de l'inscription restera acquis à l'association. En s'inscrivant, le compétiteur accepte sans réserve le règlement de cette course et les conditions imposées par celui-ci.

Divène CATAPOULE
Président de l'ASCAV
Pour le comité de pilotage des Foulées de Condé